



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 janvier 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 janvier 2003

**Groupe scolaire Ernest PEROCHON - Restructuration du
restaurant - Consultation Maîtrise d'oeuvre.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Mesdames Laroche et Lefebvre; Messieurs Guibert et Epplin ayant quitté la séance sans désigner de mandataire sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Madame Chollet et Monsieur Tronel qui leur avaient donné pouvoir.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2003

Bâtiments

Groupe scolaire Ernest PEROCHON - Restructuration du restaurant - Consultation Maîtrise d'oeuvre.

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Le quartier Tour Chabot – Gavacherie a été retenu ainsi que le Clou-Bouchet en opération de renouvellement urbain, ces deux quartiers faisant partie d'une zone de redynamisation urbaine (ZRU). Ils font également partie des quartiers retenus au titre du contrat de ville.

Au cœur du quartier de l'école Ernest PEROCHON, à proximité de la Place Louis JOUVET est l'un des éléments essentiels sur lequel la restructuration doit s'appuyer.

Elle est l'une des images du quartier, élément capital, d'autant plus dans le contexte de la sectorisation tout nouvellement mis en place.

Cette école a d'ores et déjà fait l'objet de quelques travaux (réfection toiture, insonorisation des classes, aire de jeux, clôture).

Par ailleurs, trois associations (APAS, Enfants dans la Ville et Eclaircie) se sont installées au sein même de l'école favorisant la diversité d'activités et l'ouverture sur le quartier.

Il convient de poursuivre le programme dans deux directions qui seront d'ailleurs des dénominateurs communs de nos écoles :

- L'image de l'école dans le quartier, en tant que repère de citoyenneté.
- La restauration dans le cadre d'un programme visant à moderniser nos restaurants,

De fait, il est proposé pour le groupe scolaire Ernest PEROCHON d'une part, un traitement des façades (menuiseries, cheneaux, maçonnerie, peinture) ainsi qu'une amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et d'autre part, la réorganisation de la restauration scolaire sur le mode d'un self pour les enfants et en faisant de ce lieu un site de production vers d'autres écoles en liaison chaude.

Ce dossier a été présenté en Commission Administrative Régionale et fait l'objet d'un taux de subvention à 80 % de la part de l'Etat au titre du contrat Ville et de l'ORU.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2003.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer la procédure de consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché à intervenir.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ce projet.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)